



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE GYMNASTIQUE

SECRETARIAT 3, route d'Arlon | L-8009 Strassen | T. +352 48 59 99 | F. +352 49 39 74 | secretariat@flgym.lu | www.flgym.lu

Sous le Haut Patronage de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg ASBL fondée le 09.07.1899 – Affiliée à : FIG, UEG, COSL

PROCEDURE DE SELECTION CHAMPIONNATS DU MONDE 2023

Gymnastique Rythmique Individuel : Junior

(validée dans la réunion du CA du 16.01.2023)

Strassen, 01/02/2023

concerne: critères

GENERALITES

Période: du 07 au 09 juillet 2023. Lieu : Cluj-Napoca (Roumanie).

Formule de compétition : compétition individuelle et par équipe - années de naissances 2008,2009 et 2010
1 à 4 gymnastes par pays peut(vent) participer et présenter 1 à 4 engins (4 routines maximum/pays)

compétition de qualification et finale par engin (top 8).

Admises dans la procédure de sélection : les gymnastes Junior figurant sur la liste du cadre national
actuellement en place : Lily Meysembourg et Lola Diderich.

REMARQUE PRELIMINAIRE

Ces derniers mois, marqués par les conséquences de la pandémie COVID-19, ont montré qu'il est difficile de planifier longuement à l'avance et la présente procédure est donc à considérer sous toutes réserves quant aux changements qui se présenteraient dans ce contexte.

OBJECTIFS

Participation par engins : placement individuel parmi les deux premiers tiers des gymnastes s'étant présentés lors des qualifications.

SELECTION

Normes de sélection :

La gymnaste devra atteindre, dans le cadre d'au minimum une compétition de sélection, les résultats suivants :

La FLGym refusera l'inscription aux Championnats du Monde si les résultats ne sont pas obtenus. Une non-participation aux compétitions pour n'importe quelle raison entraine que les résultats ne sont pas obtenus. La FLGym limite la participation au maximum à 2 gymnastes si les normes sont réalisées.



1. Normes all around pour 2/3 du classement :

Note finale de **72,800 pts.** (Les 3 meilleures notes réalisées lors de la même compétition de sélection, pas de mélange entre les scores des différentes phases d'une compétition).

La gymnaste devra présenter 4 engins aux Championnats du Monde.

2. Normes par équipe pour 2/3 du classement par équipe :

Cette norme peut uniquement être réalisée si aucune gymnaste a réalisé la norme individuelle.

Note finale de **95,8 points pour l'équipe.** Chaque gymnaste se présente à deux engins différents, leur permettant de réaliser la norme aux 4 engins différents à 2. (Pas de mélange entre les scores des différentes compétitions et/ou différentes phases d'une compétition).

Tie-Break :

- De façon générale : si 2 gymnastes réalisent la norme individuelle, elles seront toutes les deux sélectionnées aux championnats d'Europe. Chaque gymnaste présentera 2 engins, le CA de la FLGym fixant la répartition.

Détermination de la sélection :

Le CA de la Flgym déterminera la composition de la délégation finale.

DELEGATION

Le CA déterminera la composition de la délégation finale (entraîneur(s), gymnaste(s), juge, et (si) chef de délégation).

LIGNES DE CONDUITE POUR LES GYMNASTES

Pour valider sa sélection, la gymnaste doit, en plus d'avoir satisfait aux normes de sélection :

- Etre de nationalité Luxembourgeoise et être inscrite dans la procédure de sélection.
- Se conformer aux et respecter les conventions et règlements de la Fédération.
- Suivre l'ensemble du programme de préparation. Une gymnaste qui refuse une invitation pour un stage ou un entraînement national, une invitation pour un test ou une sélection pour une compétition internationale sans certificat médical peut être exclu de la présélection et donc d'une éventuelle sélection pour les Championnats du Monde 2023.

CALENDRIER

Moments de sélection :

- | | | | |
|----|-------------------------|------------------|----------------------|
| 1. | Gracia Fair Cup | 03/02-05/02/2023 | Budapest (Hongrie) |
| 2. | Gymnastik International | 04/03-05/03/2023 | Fellbach (Allemagne) |

Les gymnastes doivent obligatoirement concourir dans la catégorie FIG de la compétition.



Voir remarque préliminaire pour d'éventuelles modifications au calendrier des moments de sélection.

Détermination de la sélection :

1. 08/02/2023 Date limite d'inscription provisoire de la FIG
2. 08/03/2023 Communication officielle de la sélection
3. 08/03/2023 Date limite d'inscription définitive de la FIG
4. 20/05/2023 Détermination de la délégation par le CA
5. 07/06/2023 Date limite d'inscription nominative de la FIG

